



ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION DU DISPOSITIF CQP DE LA BRANCHE DU NEGOCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

JUIN 2019

Appel à projets

Site web : www.constructys.fr

Pour toute question, contactez : nadege.farion@constructys.fr ou
jf.madec@constructys.fr

SOMMAIRE

01 PRESENTATION DE CONSTRUCTYS – OPCO DE LA CONSTRUCTION

- CONSTRUCTYS : L'OPCO des branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics, du Négoce de matériaux de construction
- Pôle Etudes & Recherches

02 OBJET DU CAHIER DES CHARGES

- Contexte de l'étude
- Enjeux de l'étude
- Objectifs de l'étude
- Suivi des travaux
- Résultats et livrables attendus

03 MODALITES PRATIQUES

- Questionnement sur l'appel à projets
- Contenu de l'offre
- Critères de sélection du prestataire
- Modalités de règlement
- Calendrier prévisionnel de la mission
- Envoi de la proposition d'intervention

01 PRESENTATION DE CONSTRUCTYS – OPCO DE LA CONSTRUCTION

CONSTRUCTYS : L'OPCO des branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics, du Négoce des matériaux de construction et du Négoce du bois

Depuis le 1er avril 2019, Constructys est l'Opérateur de Compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Négoce de bois et des Travaux Publics.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation et PRO A) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sectorielles.

Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par les réseaux de proximité de Constructys. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2018, Constructys a accompagné 216 000 entreprises adhérentes et a financé le parcours de 363 000 stagiaires.

Pôle Etudes & Recherches

Les orientations de la mission des Etudes & Recherches sont définies par le Conseil d'Administration de Constructys. Par ses missions d'analyse, d'ingénierie et d'évaluation, les travaux alimentent la politique Qualité de l'OPCO en termes d'accompagnement des publics – entreprises, salariés et demandeurs d'emploi – pour favoriser la compétitivité du secteur, la qualification des professionnels, l'insertion autour des métiers en tension et des chantiers créateurs d'emploi.

Ses champs d'exercice sont pluriels :

- le repérage et l'expérimentation de pratiques de formation innovantes,
- la conception d'outils professionnels favorisant le développement de la formation professionnelle continue,
- l'ingénierie de formation et de certification pour faire évoluer les qualifications,
- l'évaluation des dispositifs au regard du devenir des bénéficiaires,
- la mesure des impacts législatifs sur l'activité formation des entreprises.

L'ensemble de ces missions entre dans le cadre de la convention signée avec la DGEFP et est porté sur tout le territoire par les Constructys régionaux, avec les partenaires publics ou sectoriels.

02 OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Contexte de l'étude

La branche du négoce des matériaux de construction pilote un dispositif de CQP à l'attention des nouveaux entrants dans les entreprises et aux salariés en poste. Selon les cas, ils visent soit à développer des compétences au sein d'un métier, soit à établir des passerelles entre métiers ou enfin, à sanctionner des démarches de validation des acquis (VAE).

Aujourd'hui le dispositif CQP de la branche se compose des CQP suivants, enregistrés au RNCP :

CQP Magasinier en négoce des matériaux de construction
CQP Vendeur-conseil en négoce des matériaux de construction,
CQP Chef d'agence en négoce des matériaux de construction,
CQP Manager d'équipe en négoce des matériaux de construction,
CQP Attaché technico-commercial en négoce des matériaux de construction.

La certification professionnelle est impactée par la réforme de la formation. Des objectifs de clarté, de qualité et de lisibilité de l'offre de certifications professionnelles sont affichés.

La satisfaction des besoins du marché ainsi qu'une recherche de souplesse, de modularité et d'individualisation des parcours sont visés.

Les certifications pourront être acquises davantage sur le long terme, par étapes, avec des possibilités accrues de mobiliser la VAE, de mixer les parcours.

Le RNCP demeure, avec des conditions d'enregistrement qui ont évolué. L'inventaire devient « répertoire spécifique » « les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles. Ces certifications et habilitations pourront faire l'objet de correspondances avec des blocs de compétences de certification professionnelles enregistrées au RNCP » (article L.6113-6 du code du travail).

Les obligations et exigences pesant sur les certificateurs connaissent également une évolution notable :

- Mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation,
- Communication des informations relatives aux titulaires des certifications délivrées au système d'information du CPF
- Prise en compte des demandes tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre certifications émises par la commission de la certification professionnelle
- Vérification de la conduite d'honorabilité des personnes assurant une fonction de direction ou d'administration dans les organismes certificateurs
- Communication à France Compétences en cours d'enregistrement des modifications portant sur les habilitations des organismes chargés de préparer à acquérir, évaluer ou délivrer les certifications et habilitations
- Contrôles possibles des certificateurs par France Compétences

Les modalités de financement des actions de formation conduites au sein des entreprises ou à l'initiative des salariés évoluent également de manière sensible :

- Apparition du plan de développement des compétences en lieu et place du plan de formation,
- Réforme de l'alternance avec refonte de l'apprentissage et évolutions du contrat de professionnalisation,
- Disparition de la période de professionnalisation au profit de la Pro A,
- Monétisation et disparition de l'intermédiation pour le CPF,
- Création d'un CPF de transition professionnelle en complément du CPF de droit commun, ...

Les modalités de formation, sont également impactées avec l'apparition des formations en situation de travail et des ajustements concernant les actions en tout ou partie, ouvertes à distance....

Enjeux de l'étude

La branche du négoce des matériaux de construction souhaite adapter son dispositif de CQP afin que les entreprises et les salariés de la branche puissent tirer pleinement profit des évolutions issues de la réforme de la formation professionnelle en matière de certification professionnelle, en matière de financement de la formation et en matière de modalités de formation.

En effet, la réforme accordant une place de premier plan à la notion de compétence et réaffirmant le rôle central des certifications professionnelles dans la logique de parcours construits autour de blocs de compétences accessibles en mobilisant le CPF, il est indispensable que les CQP de la branche entrent complètement dans la logique de « blocs de compétences » et en organisent leur accès partiel.

Périmètre de la mission

Au regard des enjeux identifiés pour la branche et de son dispositif de CQP existant, le travail à réaliser portera sur 4 objectifs :

- Accompagner la branche au travers de l'élaboration d'un plan d'action lui permettant de piloter les adaptations à réaliser et selon quel calendrier.
- Procéder au découpage des CQP en blocs de compétences et en aménager les modalités d'accès à la formation et aux épreuves d'examen,
- Adapter les prestations des organismes de formation habilités et ajuster les conventions de partenariat
- Mettre en conformité la gestion du dispositif aux nouvelles exigences réglementaires et techniques pesant sur les certificateurs

La phase d'élaboration du plan d'action devra permettre de déterminer les priorités des travaux à conduire à court et moyen termes et ainsi, établir un calendrier de réalisation de la mission

Ce plan d'action sera élaboré au regard de priorités d'actions à conduire au regard de l'éclairage des enjeux apportés

Suivi des travaux

Le pilotage des travaux sera assuré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) qui validera le cadre de la mission, les livrables intermédiaires et finaux.

Résultats et livrables attendus

1 - Plan d'action de la branche

Le prestataire conduit l'élaboration d'un plan d'action détaillé basé d'une part, sur une évaluation des impacts de la réforme de la formation sur le dispositif de CQP de la branche et d'autre part, sur une analyse du dispositif tel que déployé en termes de risques et d'opportunités. Les critères d'analyses proposés à la CPNEFP devront lui permettre de valider les actions à conduire au regard des enjeux identifiés, des objectifs visés et des priorités consécutives qu'elle décidera.

Le plan d'action ainsi validé déterminera de façon précise le périmètre de la mission, le calendrier de réalisation et les moyens associés.

2 - CQP aménagés en blocs de compétences et modalités d'accès

Au regard du plan d'action validé, le prestataire :

- Propose une méthodologie d'adaptation des référentiels de compétences des CQP selon un modèle en blocs de compétences et procède à leur découpage.
- Soumet les aménagements des conditions d'accès au CQP par blocs ainsi qu'aux modalités d'évaluation,

Les outils, référentiels et documentations seront mis à jour en conséquence.

3 - Prestation des organismes de formation habilités

Sur la base du plan d'action décidé, le prestataire accompagne la prise en compte par les organismes de formation habilités des modalités de formations prévues par la réforme, notamment la FEST et les formations ouvertes à distance.

Les outils et documents appropriés sont produits par le prestataire qui agit sur leur déploiement auprès des organismes de formation. Il adapte les conventions de partenariats en conséquence.

4 - Mise en conformité de la gestion du dispositif de CQP de la branche

Sur la base de l'analyse des exigences de la Loi Avenir professionnel, le prestataire propose les adaptations et développements requis pour permettre la mise en conformité de l'organisme certificateur de la branche.

Le prestataire crée ou adapte les outils et procédures nécessaires.

03 MODALITES PRATIQUES

Questionnement sur l'appel à projets

L'appel à projet est publié sur l'espace dédié en ligne du site de Constructys. Il est ouvert à compter du 20 Juin 2019

Pour toutes informations relatives à l'appel à projet, contacter : nadege.farion@constructys.fr ou jf.madec@constructys.fr

Contenu de l'offre

Le dossier de candidature devra intégrer les éléments suivants :

- Présentation de l'organisme (identité générale),
- Compréhension / reformulation de la demande (contexte et objectifs),
- Descriptif de la méthodologie proposée,
- Rétro-planning de la mission,
- Exemple de livrables (suivi des travaux, formats proposés, etc.),
- Présentation des moyens humains (CV simplifié), techniques, matériels,
- Budget proposé (nombre de jours au total, coût total HT, coût total TTC),
- Références de l'organisme (secteur d'activité, études proches, etc.).

Critères de sélection du prestataire

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Compréhension de la demande
- Pertinence de la méthodologie proposée
- Qualité de la réponse écrite
- Qualité des livrables envisagés
- Expertise des intervenants
- Proposition financière

Modalités de règlement

Le règlement d'un acompte de 50 % est effectué et le solde après validation des livrables par le comité de pilotage.

Calendrier prévisionnel de la mission

La mission débute au plus tard le 15 juillet 2019. Le calendrier est établi en fonction de la proposition du prestataire et adapté en selon un cadrage organisé par le prestataire en début de mission.

Envoi de la proposition d'intervention

Les dossiers de candidatures sont à retourner avant le 1^{er} juillet 2019 à 12h00 auprès de:
nadege.farion@constructys.fr ou jf.madec@constructys.fr



32, rue René Boulanger CS 60033 - 75483 Paris Cedex 10
Tél. : 01 82 83 95 00 - www.constructys.fr